

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1975 B 02341

Numéro SIREN : 302 316 674

Nom ou dénomination : DAUGE FIDELIANCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2022 sous le numéro de dépôt 157214



2215725201



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : DAUGE FIDELIANCE

Numéro RCS : 302 316 674

Numéro Gestion : 1975B02341

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 105-109 R DU FAUBOURG SAINT HONORE
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R157214 (2022 157252) Date du Dépôt : 05/12/2022

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 20/06/2022

Décision 1 : Changement de directeur général

fait à Paris, le 5 décembre 2022

DAUGE FIDELIANCE

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes

Au capital de 390.670 Euros

Siège social à PARIS (8^{ème}) 105-109, rue du Faubourg Saint-Honoré

302 316 674 RCS PARIS – SIRET 302 316 674 00050

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 20 JUIN 2022

Le 20 juin 2022 à 18 heures, au siège social, les associés de la société DAUGE FIDELIANCE, société par actions simplifiée d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes au capital de 390.670 Euros, divisé en 11.162 actions, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sur la convocation du Président.

La convocation a été faite verbalement à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La société GROUPE FIDELIANCE PARTNERS préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La société Lucien ZOUARY & Associés, Commissaire aux comptes, n'assiste pas à l'Assemblée.

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance, qui constate que les associés présents ou représentés, possèdent 11.162 actions sur les 11.162 formant le capital et ayant le droit de vote sur toutes questions figurant à l'ordre du jour.

Par conséquent, le Président de séance constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité fixée par les statuts.

Le Président met à la disposition des associés un exemplaire des statuts de la société.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Agrément d'un projet de cession d'actions ;
- Démission du Directeur général ; nomination d'un nouveau Directeur général
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Enfin la discussion est ouverte.

De brèves explications sont échangées, puis plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – Démission du Directeur général

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre GUENARD de ses fonctions de Directeur général de la société à effet du 16 juin 2022, et le remercie pour son action passée, pour les services rendus à la société ainsi que pour tous les efforts qu'il a déployés dans l'exercice de ses fonctions de mandataire social de la société.

L'Assemblée générale consent quitus entier et sans réserve du mandat de Directeur général de Monsieur Jean-Pierre GUENARD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Nomination d'un nouveau Directeur général

L'Assemblée générale, sur proposition du Président, décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de Directeur général de la société en remplacement de Monsieur Jean-Pierre GUENARD, Directeur général démissionnaire, et pour une durée illimitée, Monsieur Julien LE GUEN, né le 17 août 1982 à LE CHESNAY (Yvelines), de nationalité française, expert-comptable et Commissaire aux comptes, demeurant à BIEVRES (Essonne) 17, rue de la Couture.

L'Assemblée générale décide qu'en sa qualité de Directeur général, Monsieur Julien LE GUEN aura tous pouvoirs, dans la limite des dispositions légales et statutaires pour diriger, gérer et administrer la société.

L'Assemblée générale décide que la rémunération de Monsieur Julien LE GUEN sera fixée ultérieurement. Toutefois, le Directeur général aura droit au remboursement des frais et débours qu'il aura engagés pour le compte de la société, sur présentation de justificatifs et selon le barème admis au sein de la société.

L'Assemblée générale confirme le contrat de travail qui lie Monsieur Julien LE GUEN à la société. Par conséquent, Monsieur Julien LE GUEN cumulera ses fonctions de Directeur général, mandataire sociale de la société avec ses fonctions salariées de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Julien LE GUEN, présent à la réunion, déclare accepter ces fonctions et qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne lui interdit de les exercer.

TROISIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de procès-verbaux de la présente assemblée en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un associé après lecture.